



Aménagement forestier et agricole des Sommets Inc.

Siège social

769, route 141 - R.R.6, Coaticook, QC J1A 2S5
(819) **849-7048** / Fax: (819) 849-7049
e-mail: ogc@afasommets.qc.ca

Succursale

222, rue Principale Est, C.P. 370, Cookshire, QC JOB 1M0
(819) **875-3715** / Fax: (819) 875-3917

Coaticook, 11 juin 2003

M. Germain Guérin
433 Sainte-Hélène App.#407
Montréal (Québec) H2Y 2L1

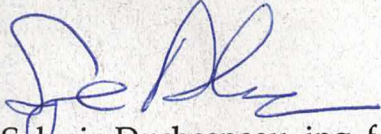
OBJET : Plan d'aménagement forestier

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la copie de votre plan d'aménagement forestier ainsi que la facture pour les frais encourus à la confection de ce plan.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

SD/ml
p.j. facture &
plan d'aménagement



Sylvain Duchesneau, ing. f.



LA MUNICIPALITÉ
CANTON DE STANSTEAD

778, chemin Sheldon
Canton de Stanstead (Québec) J1X 3W4
Téléphone: (819) 876-2948
Télécopieur: (819) 876-7007

CERTIFICAT NUMÉRO : _____

DATE : _____



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ABATTAGE D'ARBRES

IDENTIFICATION :

Propriétaire du terrain :

Nom et prénom : GERMAIN GUERIN

Adresse permanente : 581 ch. AMY

Municipalité : CANTON DE STANSTEAD Code postal : J0B 1C0

Téléphone résidence : 819-876-2796 Autre : 342-0725 Télécopieur : _____
cell

Représentant autorisé :

procuration jointe

Nom et prénom : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Autre : _____ Télécopieur : _____

Si ingénieur forestier au dossier :

Nom et prénom : Emilio Lembo

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Autre : _____ Télécopieur : _____

Si contracteur au dossier :

Nom et prénom : BARNABE GILBERT

Adresse postale : 238 OVILA-BERGERON

Municipalité : MAGOG Code postal : J1X 7L4

Téléphone : 819-868-1012 Autre : _____ Télécopieur : _____

PRODUCTEUR FORESTIER :

Êtes-vous producteur forestier enregistré? Oui Non

Pour les travaux à effectuer sur le boisé, avez-vous :

> Un plan d'aménagement forestier

> Une prescription sylvicole

Si une des cases ci-haut mentionnée est cochée, veuillez joindre le document à la présente demande.

Êtes-vous membre d'un groupement forestier? Oui Non

Si oui, lequel : _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de la réception de la demande : _____

ZONES TOUCHÉES PAR LA DEMANDE (Description des normes applicables) :

Demande approuvée : Oui Non Date : _____

Raison(s) du refus : _____

Permis émis le : _____ Caducité : _____

Date de fin du permis : _____

Conditions particulières : _____

Signature de l'inspecteur forestier : _____

Signature de l'inspecteur municipal : _____

Autres certificat d'autorisation si requis (à compléter par l'inspecteur municipal)

Le présente certificat d'autorisation s'applique uniquement aux dispositions sur l'abattage d'arbres.

Autres certificats ou permis émis pour la réalisation des travaux, s'il y a lieu :

Le présent certificat d'autorisation est valable pour les dispositions portant sur :

Signé le : _____

par l'inspecteur : _____

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU TERRAIN VISÉ PAR LES TRAVAUX D'ABATTAGE

Numéros de cadastre par lot ou partie de lot visé (e)	Cadastre /rang	Municipalité	Superficie par lot ou partie de lot
640	RANG 8	CANTON STANSTÉAD	
641 partie	" "	" "	
642 "	" "	" "	
523 "	RANG 7	" "	

CROQUIS DES SECTEURS D'ABATTAGE PROJETÉS Joint à la demande

En l'absence d'un plan d'aménagement forestier, le croquis doit contenir les informations suivantes sur un plan à l'échelle 1 : 20 000 ou plus :

- La forme des lots, le ou les secteur(s) d'abattage, la voie d'accès à la zone d'abattage.
- Les voies publiques et privées, les lacs et cours d'eau dans la zone et dans un périmètre de 30 mètres autour de la zone.
- Les distances de la zone d'abattage par rapport aux différents lacs et/ou cours d'eau et aux différentes voies publiques et privées.
- Les peuplements en présence.
- Les travaux d'abattage déjà réalisés à l'intérieur de la zone d'abattage.

TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES PROJETÉS

# de secteur visé par les travaux (***)	Superficie du secteur par lot	Type de coupe	Pourcentage %	Type de peuplement
# 1A18	totale			
	71.7 Hectares	SANITAIRE	10%	RESINEUX ET MELANGE

(***) Si les travaux d'abattage ne sont pas homogènes sur le terrain faisant l'objet de la demande, chaque secteur doit être précisé en référant à un plan ou croquis précisant la forme et la localisation de chaque secteur.

Date prévue de fin des travaux : DANS UN PEU

TRAVAUX D'ABATTAGE DÉJÀ EFFECTUÉS

La zone d'abattage a-t-elle fait l'objet d'une coupe au cours des 12 dernières années? Oui Non

De quel type de coupe s'agissait-il?

Prélèvement de moins de 40% des tiges ?

coupe sanitaire

prélèvement de plus de 40% des tiges

coupe progressive d'ensemencement

➤ Si un permis a été émis, précisez :

Date : 7/11/03 Numéro de permis : 200300262

MOTIFS DE COUPE : (Les travaux demandés pour des motifs autres que l'exploitation forestière peuvent requérir d'autres permis ou certificats)

- Pour des fins d'exploitation forestière
- Pour des fins de récolte d'arbres de Noël
- Pour des fins de drainage forestier
- Pour des fins agricoles (Compléter l'encadré qui suit)
- Pour des fins d'équipements publics
- Autres, précisez

Si les travaux sont requis pour des fins agricoles, joindre les informations suivantes :

- type de travaux agricoles prévus, délai de réalisation, étude agronomique réalisée, la contiguïté à des terres en culture faisant déjà partie de la propriété visée par la demande.

L.P.T.A.

Les lots ou parties de lot visés sont-ils en zone agricole?

Oui

Non

La zone d'abattage est-elle (en partie ou en totalité) dans une érablière?

Oui

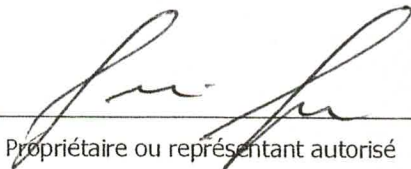
Non

Si oui aux deux questions, il est possible qu'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec soit requise (article 27 de la LPTAAQ)

Numéro d'autorisation de la CPTAQ (s'il y a lieu) : _____

Je, GERMAIN GUÉRIN soussigné (e), déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions réglementaires de la municipalité ainsi qu'aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé :



Propriétaire ou représentant autorisé

Date :

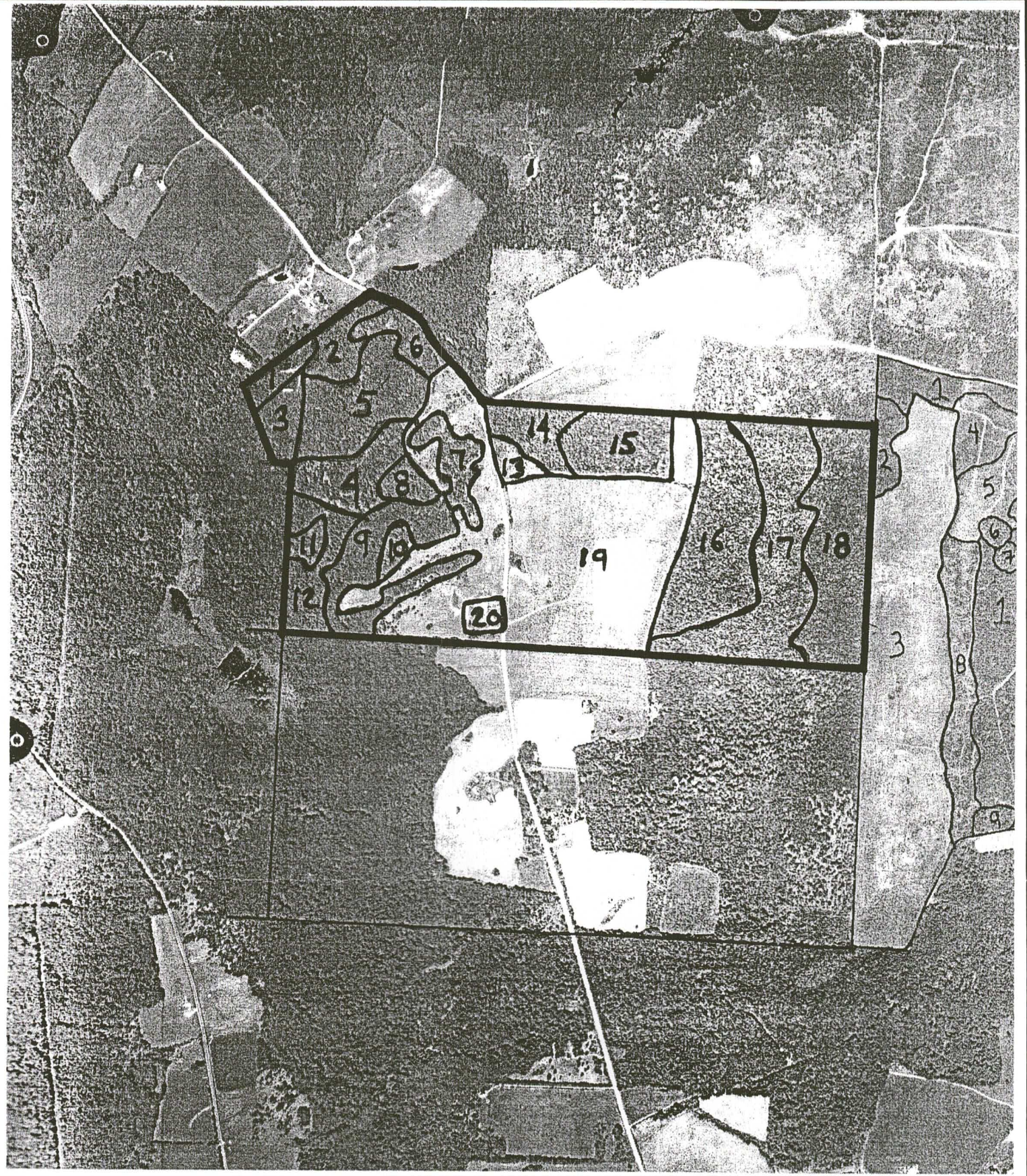
30 sept. 2013

Fiche technique de la propriété

Nom du producteur forestier: **GUERIN, GERMAIN**
 Propriété no. : **01**

No. producteur :
 Canton : **STANSTEAD**
 Rang : **08**
 Lots : **640**

No. peup.	Groupement d'essence.	Appellation			Stocking (%)		S.T. (m ² /ha)	DHP (m ² /ha)	Volume (m ³ /ha)	Superficie (ha)	Travaux/ Remarques	Année/code prévu du traitement
		Densité	Hauteur (m)	Classe d'âge	Rés.	Feul.						
001	Sapinière à cèdres	B	17	50	10	10	38	320	1	Éclaircie commerciale martelage-résineux 0966	2003	
002	Cédrrière à sapin	B	10	20	20		22	109		Revoir dans 10 ans	2013	
003	Mélangé à feuillus tolérants	B	16	50	20	10	24	190	1.5	Éclaircie commerciale mart.feuillu tolér.0967	2003	
004	Sapinière à cèdres	C	12	30	40	10	23	137	3	Coupe d'amélioration 0980	2003	
005	Sapinière à cèdres	B	17	50	40	10	27	227	4	Éclaircie commerciale martelage-résineux 0966	2003	
006	Feuillu intolérant à sapins à dom. rés	B	14	40	30	20	23	160	1.5	Éclaircie commerciale martelage-résineux 0966	2003	
007	Cédrrière	C	10	30	20		25	124		Revoir dans 10 ans	2013	
008	Résineux en régénération	B	5	20	60	10	30			Revoir dans 10 ans	2013	
009	Mélangé à feuillus tolérants	B	17	50	20	30	23	193	6	Éclaircie commerciale mart.feuillu tolér.0967	2003	
010	Pinède à pins blancs avec sapins	B	17	50	20	20	30	252	0.5	Éclaircie commerciale martelage-résineux 0966	2003	
011	Sapinière	C	11	30/	50	30	10			Revoir dans 10 ans	2013	
012	Cédrrière à sapin	B	16	50	10		39	309	3	Éclaircie commerciale martelage-résineux 0966	2003	
013	Résineux en régénération issus de friche	C	5	10	70	10	5			Revoir dans 10 ans	2013	
014	Cédrrière à mélèze	B	14	30	20		38	264	2	Éclaircie commerciale martelage-résineux 0966	2008	
015	Erablière rouge résineuse	B	12	30	10		30	178	4	Éclaircie commerciale martelage-résineux 0966	2003	
016	Erablière rouge résineuse	B	14	40	30	10	22	153	9.5	Éclaircie commerciale martelage-résineux 0966	2003	
017	Mélangé à feuillus tolérants	B	12	30	30	30	13	78	9	Revoir dans 10 ans	2013	
018	Erablière rouge résineuse	B	17	60	20	10	31	260		Éclaircie commerciale mart.feuillu tolér.0967	2003	
019	Agricole									Revoir dans 10 ans	2013	
020	Bâtiments									Revoir dans 10 ans	2013	



CODES DES ESSENCES

AUR	Aulne
BOG	Bouleau gris
BOJ	Bouleau jaune
BOP	Bouleau à papier
CAC	Caryer cordiforme
CAR	Charme de Caroline
DET	Cerisier tardif
CHR	Chêne rouge
CRA	Aubépine
EPB	Épinette blanche
EPN	Épinette noire
EPO	Épinette de Norvège
EPR	Épinette rouge
ERE	Érable à épis
ERG	Érable à Giguère
ERR	Érable à sucre

ERR	Érable rouge (plaine)
ERS	Érable à sucre
FRA	Frêne d'Amérique
FRN	Frêne noir (frêne gras)
FRP	Frêne de Pennsylvanie
HEG	Hêtre
MEL	Mélèze laricin
MAS	Pommier
NEM	Némopanthe mucroné
NOC	Noyer cendré
ORA	Orme d'Amérique
ORR	Orme rouge
OSV	Ostryer de Virginie
PEB	Peuplier baumier
PED	Peuplier à feuilles deltoïdes

PEH	Peuplier hybride
PET	Peuplier faux-tremble (tremble)
PIB	Pin blanc
PIG	Pin gris (cyprés)
PIR	Pin rouge
PIS	Pin sylvestre
PRP	Cerisier de Pennsylvanie (petit merisier)
PRU	Pruche de l'Est
PRV	Cerisier de Virginie (cerisier à grappes)
SAB	Sapin baumier
SAL	Saule
SOA	Sorbier (cormier)
THO	Thuya occidental (cèdre)
TIL	Tilleul d'Amérique

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

- | | |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production forestière | <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la faune |
| <input type="checkbox"/> Production d'arbre de Noël | <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation à des fins récréatives |
| <input type="checkbox"/> Acériculture | |

Remarques:

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement de ses arbres.
 Un des objectifs du producteur forestier est d'aménager sa forêt tout en protégeant la faune (ex.: ravage de chevreuils et protection des cours d'eau).
 L'un des objectifs du producteur forestier est d'aménager sa forêt en préservant ou en aménageant des sites pour des fins récréatives.

Voir la carte cadastrale pour l'identification des sites sensibles.

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

No. de producteur forestier :

Numéro du plan d'aménagement

05512G2030162

Municipalité régionale de comté (MRC): *MEMPHREMAGOG*

Code: 450

Municipalité : *STANSTEAD*

Code: 45008

Cadastre: *STANSTEAD*

Code: 2361

Numéro de photo : *Q95138-52*

Matricule	Propriété numéro	Rang	No. du lot	Zone	Superficie totale (ha)	Superficie à voc. forestière (ha)	OGC
1296832090	01	VIII	640	Verte	68	39.1	O
1296832090	01	VIII	641.1	Verte	4.1	4.1	O
1296832090	01	VIII	642.1	Verte	29.8	25.4	O
Superficie totale de la propriété					101.9	68.6	



Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la **Grille de suivi des reports 2003** et le tableau requis pour vérifier si une unité d'évaluation est admissible au Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus. Ces documents sont des outils pour vous aider à calculer votre montant admissible au Programme de remboursement des taxes foncières pour l'année 2003.

Si vous avez besoin de **renseignements supplémentaires** ou d'une copie du **Guide du producteur forestier**, vous pouvez :

- consulter le site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)
(www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-programmes-remboursement.jsp);
- contacter le Service aux citoyens du Ministère en composant le numéro sans frais 1 866-CITOYEN (1 866 248-6936) ou, si vous habitez dans la région de Québec, le (418) 627-8600.

Veillez noter que la grille de suivi des reports et le tableau pour vérifier si une unité d'évaluation est admissible ne vous seront plus transmis. Vous pourrez les obtenir en consultant le site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ou en contactant le Service aux citoyens dont les coordonnées apparaissent ci-dessus. Les documents seront disponibles vers le 1^{er} février de chaque année.

A) INFORMATIONS UTILES POUR L'ANNÉE 2003		B) RÉPARTIR LE MONTANT DES TAXES FONCIÈRES ENTRE LES CRÉDITS ET LES TRAVAUX, EN ÉPUISANT D'ABORD LES PLUS ANCIENS	
	Crédits reportés 5 ans	\$	+
	Crédits reportés 6 ans	\$	+
	Crédits reportés 7 ans	\$	+
	Crédits reportés 8 ans	\$	+
	Crédits reportés 9 ans	\$	+
	Travaux reportés 1 an	\$	+
	Crédits reportés 10 ans	\$	+
	Travaux reportés 2 ans	\$	+
	Travaux de 2003	\$	+
1.	Montant des dépenses admissibles à reporter en 2003, selon la case D de la Grille de suivi des reports 2002		
2.	Montant des travaux réalisés en 2003, selon le Rapport de l'ingénieur forestier (case A)	\$	
3.	Montant que vous avez payé pour vos taxes foncières et pour lequel vous demandez un remboursement. Ce montant est inscrit dans votre déclaration de revenus 2003 (ligne 12, annexe E)	\$	=
C) CALCUL DE LA PARTIE NON UTILISÉE EN 2003 (case A moins case B)		D) DEPENSES ADMISSIBLES À REPORTER DANS LA CASE A DE LA GRILLE DE SUIVI DES REPORTS 2004	
	Crédits reportés 5 ans	\$	Crédits reportés 4 ans
	Crédits reportés 6 ans	\$	Crédits reportés 5 ans
	Crédits reportés 7 ans	\$	Crédits reportés 6 ans
	Crédits reportés 8 ans	\$	Crédits reportés 7 ans
	Crédits reportés 9 ans	\$	Crédits reportés 8 ans
	Travaux reportés 1 an	\$	Travaux reportés 1 an
	Crédits reportés 10 ans	\$	Crédits reportés 9 ans
	Travaux reportés 2 ans	\$	Travaux reportés 1 an
	Travaux de 2003	\$	Crédits reportés 10 ans ou
			Travaux reportés 2 ans

A) INFORMATIONS UTILES POUR L'ANNÉE 2003

1. **Montant des dépenses admissibles à reporter en 2003.** Vous devez reporter ici les données inscrites dans la case D de la *Grille de suivi des reports* de 2002. Les « Crédits reportés 5 ans » correspondent aux travaux réalisés en 1997, les « Crédits reportés 6 ans » correspondent aux travaux réalisés en 1998 et ainsi de suite. Les « Travaux reportés 1 an » correspondent à des travaux réalisés en 2001 et les « Travaux reportés 2 ans » correspondent à ceux effectués en 2002.
2. **Rapport de l'ingénieur forestier pour 2003.** Vous trouverez le montant des travaux admissibles pour 2003 à la case A de ce rapport. Si vous n'avez pas effectué de travaux en 2003 ou si vous n'avez pas fait préparer un rapport par un ingénieur forestier, inscrivez 0.00 \$.
3. **Déclaration de revenus du Québec 2003.** Vous trouverez le montant des taxes foncières que vous avez payées et pour lequel vous demandez un remboursement en 2003 à la ligne 12 de l'annexe E de votre déclaration de revenus. Si vous n'êtes pas admissible ou si vous ne demandez pas de remboursement en 2003, inscrivez 0.00 \$.

B) RÉPARTIR LE MONTANT DES TAXES FONCIÈRES ENTRE LES CRÉDITS ET LES TRAVAUX, EN ÉPUISANT D'ABORD LES PLUS ANCIENS

Le producteur forestier doit indiquer sur la base de quels crédits ou travaux il demande un remboursement pour l'année 2003. Vous devez d'abord reporter le montant inscrit à la partie 3 de la case A à la ligne « Total » de la case B. Ensuite, vous devez épuiser les crédits et les travaux reportés en commençant par ceux qui seront périmés en premier, soit, les « Travaux reportés 1 an », les « Travaux reportés 2 ans », les « Crédits reportés 5 ans » et ainsi de suite, jusqu'à concurrence du montant inscrit à la ligne « Total ». Si le montant inscrit à la ligne « Total » est égal à 0,00 \$, inscrivez également 0,00 \$ sur chacune des lignes de la case B. Même si vous n'êtes pas admissible ou ne demandez pas un remboursement de taxes foncières en 2003, vous devez quand même remplir les cases C et D de la grille.

C) CALCUL DE LA PARTIE NON UTILISÉE EN 2003

Soustrayez la donnée inscrite à la case A de celle inscrite à la case B, et inscrivez le résultat à la ligne correspondante de la case C.

D) DÉPENSES ADMISSIBLES À REPORTER DANS LA CASE A DE LA GRILLE DE SUIVI DES REPORTS DE 2004

- La partie non utilisée des « Crédits reportés 5 ans » peut être encore reportée 4 ans, celle des « Crédits reportés 6 ans » peut être encore reportée 5 ans, et ainsi de suite.
- Toutefois, la partie non utilisée des « Travaux reportés 1 an » est périmée et ne pourra donc pas être reportée en 2004.
- Si vous n'avez pas suffisamment de travaux pour un remboursement en 2003, cette partie non utilisée des « Travaux reportés 2 ans » peut être encore reportée 1 an.
- La partie non utilisée des « Travaux de 2003 » peut être reportée en 2004. Vous devez cependant inscrire la partie non utilisée dans la case appropriée. Ainsi, si vous demandez un remboursement en 2003, la partie inutilisée des « Travaux de 2003 » est reportée dans la case « Crédits reportés 10 ans ». Si vous n'êtes pas admissible, la partie inutilisée doit être reportée dans la case « Travaux reportés 2 ans ».

Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus

Tableau 1 : Identification de l'admissibilité de la 1^{re} unité d'évaluation

	Total des dépenses admissibles pour l'année en cours (reporter le montant calculé à la question numéro 6 du guide)								1
1 ^{re} UNITÉ D'ÉVALUATION	Taxes foncières payées et non remboursées pour la 1 ^{re} unité d'évaluation admissible	2							
	Valeur du terrain	3							
	÷	4			X 100 =	5		%	
	Valeur totale de l'unité								
	Montant de la ligne 2 multiplié par le pourcentage obtenu lors du calcul fait à la ligne 5	=	6						6
	Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 6. Si le résultat est négatif ¹ , vous n'avez droit à aucun remboursement pour cette unité. Si le montant est positif, vous avez droit à un remboursement pour cette unité d'évaluation.								= 7

¹ Vous pourriez refaire les calculs en n'utilisant qu'un seul compte de taxes (municipales ou scolaires).

Tableau 2 : Identification de l'admissibilité de la 2^e unité d'évaluation

	Reporter le montant de la ligne 7								7
2 ^e UNITÉ D'ÉVALUATION	Taxes foncières payées et non remboursées pour la 2 ^e unité d'évaluation admissible	8							
	Valeur du terrain	9							
	÷	10			X 100 =	11		%	
	Valeur totale de l'unité								
	Montant de la ligne 8 multiplié par le pourcentage obtenu lors du calcul fait à la ligne 11	=	12						12
	Montant de la ligne 7 moins celui de la ligne 12. Si le résultat est négatif ¹ , vous n'avez droit à aucun remboursement pour cette unité. Si le montant est positif, vous avez droit à un remboursement pour cette unité d'évaluation.								= 13

¹ Vous pourriez refaire les calculs en n'utilisant qu'un seul compte de taxes (municipales ou scolaires).

Confirmation Report—Memory Send

Time : Oct-23-03 09:17am
Tel line 1 : 5143943695
Name : ABITIBI CONSOLIDATED

Job number : 619
Date : Oct-23 08:48am
To : 818198767007
Document Pages : 06
Start time : Oct-23 08:48am
End time : Oct-23 08:52am
Pages sent : 06
Job number : 619

*** SEND SUCCESSFUL ***

Montreal Le 23 octobre 2003

M. LUC SAVARD, INSPECTEUR MUNICIPAL

DE GERMAIN GUERIN

Objets de demande de permis de coupe

Voici tel que demandés les renseignements requis.

Veillez noter que je demande un permis pour une période d'au moins 2 ans.

Merci!



Montréal

Le 23 octobre 2003

M. LUC SAVARD, Inspecteur Municipal


De : GERMAIN GUÉRIN

Objets : demande de permis de coupe.

Voici tel que demandés les renseignements reçus.

Veuillez noter que je demande un permis pour une période d'au moins 2 ans.

Merci!





**LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE STANSTEAD**

778, chemin Sheldon (Fitch Bay)
Magog, (Québec) J1X 3W4
Tél: 819-876-2948
Fax 819-876-7007

Message transmis par télécopieur
Message transmitted by fax

*POUR AU
MOINS
2 ANS*

DATE : 20 octobre, 2003
DESTINATAIRE : Germain Guérin
ENTREPRISE – COMPANY :
RÉFÉRENCE : Formulaire de demande de certificat d'autorisation
NO. TÉLÉCOPIEUR :
FAX NUMBER : (514) 394-3695
Nombre de page(s) incluant celle-ci : 4
Number of pages including cover sheet :
EXPÉDITEUR : Luc Savard, Inspecteur municipal
FROM :

*+ TPB
+ TVA*

*+ taxes muni
civiles*

Message:

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
CONFIDENTIALITY NOTICE**

Si le récipiendaire ou le lecteur de cette transmission n'est pas le destinataire intentionnellement visé, il est, par les présentes avisé que toute diffusion, distribution ou transcription de ce message est strictement interdite. Si vous recevez la présente communication par erreur, veuillez s'il vous plaît m'en aviser immédiatement par téléphone.

If the person receiving this fax is not the intended addressee, he is, by the present, advised that any circulation, distribution or transcription of this message is strictly forbidden. Should this fax be sent to you by error, please advise me immediately by telephone.

WILD 15/4UAGA-F

Nr. 13181 153.25

00105



CH.AMY, Canton Stanstead



**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ABATTAGE D'ARBRES**

IDENTIFICATION :

Propriétaire du terrain :

Nom et prénom : Guérin Germain et Paulot Andrée

Adresse permanente : 433 Ste-Hélène app. 407

Municipalité : Montreal Code postal : H2Y 2L1

Téléphone résidence : 514-845-2393 Autre : 514-394-3707 Télécopieur : 514-394-3695

Représentant autorisé : Procuration jointe

Nom et prénom : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Autre : _____ Télécopieur : _____

Si ingénieur forestier au dossier : voir représentant autorisé

Nom et prénom : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Autre : _____ Télécopieur : _____

Si contracteur au dossier : voir représentant autorisé

Nom et prénom : Barbabe Gilbert

Adresse postale : 238 Avila-Bergeron

Municipalité : MAGOG Code postal : J1X 7L4

Téléphone : 819-868-1012 Autre : _____ Télécopieur : _____

PRODUCTEUR FORESTIER :

Êtes-vous producteur forestier enregistré ? Oui Non
 Pour les travaux à effectuer sur le boisé, avez-vous : DEMANDE EN COURS

- ▶ Un plan d'aménagement forestier
- ▶ Une prescription sylvicole

Si une des cases, ci-haut mentionnée, est cochée, veuillez joindre le document à la présente demande.

Êtes-vous membre d'un groupement forestier ? Oui Non

Si oui, lequel : _____

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU TERRAIN VISÉ PAR LES TRAVAUX D'ABATTAGE

Numéros de cadastre par lot ou partie de lot visé (e)	Cadastre / rang	Municipalité	Superficie par lot ou partie de lot
<u>640</u>	<u>RANG 8</u>	<u>CAUTION STANSTEAD</u>	
<u>641 partie</u>	<u>" 8</u>	<u>"</u>	
<u>642 p.</u>	<u>RANG 8</u>	<u>"</u>	
<u>523 p.</u>	<u>RANG 7</u>	<u>"</u>	
		<u>"</u>	

CROQUIS DES SECTEURS D'ABATTAGE PROJÉTÉS

Joint à la demande

En l'absence d'un plan d'aménagement forestier, le croquis doit contenir les informations suivantes sur un plan à l'échelle 1:20 000 ou plus :

- ▶ La forme des lots, le ou les secteur(s) d'abattage, la voie d'accès à la zone d'abattage.
- ▶ Les voies publiques et privées, les lacs et cours d'eau dans la zone et dans un périmètre de 30 mètres autour de la zone.
- ▶ Les distances de la zone d'abattage par rapport aux différents lacs et/ou cours d'eau et aux différentes voies publiques et privées.
- ▶ Les peuplements en présence.
- ▶ Les travaux d'abattage déjà réalisés à l'intérieur de la zone d'abattage.

TRAVAUX D'ABATTAGE PROJÉTÉS

# du secteur visé par les travaux (***)	Superficie du secteur par lot	Type de coupe	Pourcentage %	Type de peuplement
#1 à 18	totale			
	71,7 Hectare	Sanitaire	10%	Resineux et Mélange

(***) Si les travaux d'abattage ne sont pas homogènes sur le terrain faisant l'objet de la demande, chaque secteur doit être précisé en référant à un plan ou croquis précisant la forme et la localisation de chaque secteur.

TRAVAUX D'ABATTAGE DÉJÀ EFFECTUÉS

La zone d'abattage a-t-elle fait l'objet d'une coupe au cours des 12 dernières années ? Oui Non

- ▶ Si Oui, s'agissait-il d'une coupe effectuée
 - Après 1994
 - Avant 1994

De quel type de coupe s'agissait-il ? 0,7 Hectare

- prélèvement de moins de 40% des tiges
- prélèvement de plus de 40% des tiges
- coupe sanitaire
- coupe progressive d'ensemencement

▶ Si un permis a été émis, précisez : ?? Date : _____ Numéro du permis : _____

MOTIFS DE COUPE : (Les travaux demandés pour des motifs autres que l'exploitation forestière peuvent requérir d'autres permis ou certificats)

- Pour des fins d'exploitation forestière
- Pour des fins de récolte d'arbres de Noël
- Pour des fins de drainage forestier
- Pour des fins agricoles (Compléter l'encadré qui suit)
- Pour des fins d'équipements publics
- Autres, précisez :

Si les travaux sont requis pour des fins agricoles, joindre les informations suivantes :

- ▶ type de travaux agricoles prévus, délai de réalisation, étude agronomique réalisée, la contiguïté à des terres en culture faisant déjà partie de la propriété visée par la demande.

L.P.T.A.

Les lots ou parties de lot visés sont-ils en zone agricole ? Oui Non
 La zone d'abattage est-elle (en partie ou en totalité) dans une érablière ? Oui Non

Si oui aux deux questions, il est possible qu'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec soit requise (article 27 de la LPTAAQ).

Numéro d'autorisation de la CPTAQ (s'il y a lieu) : _____

Je, CERTAIN GUERIN
Archie Guerin soussigné (e), déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions réglementaires de la municipalité ainsi qu'aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé : Archie Guerin Date : 21 octobre 2003
 Propriétaire ou représentant autorisé

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de la réception de la demande : _____

ZONES TOUCHÉES PAR LA DEMANDE (Description des normes applicables):

Documents exigibles: _____

Inspection du site : Date première visite : _____
 Date deuxième visite : _____
 Date troisième visite : _____

Demande approuvée : Oui Non Date : _____

Raisons du refus : _____

Permis émis le : _____ Caducité : _____
 Date de fin du permis : _____ Date prévue de fin des travaux : _____

Conditions particulières : _____

Signature de l'inspecteur forestier : _____
 Signature de l'inspecteur municipal : _____

Autre certificat d'autorisation si requis (à compléter par l'inspecteur municipal)

Le présent certificat d'autorisation s'applique uniquement aux dispositions portant sur l'abattage d'arbres.
 Autres certificats ou permis émis pour la réalisation des travaux, s'il y a lieu :

Le présent certificat d'autorisation est valable pour les dispositions portant sur :

Signé le : _____ par l'inspecteur : _____